

LE MONTILIEN



*Le Maire et l'équipe municipale de Montils vous
souhaitent de passer un bel été*

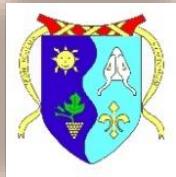
N°30 Juillet 2021

Direction de la distribution : M. NGUEWOUA

Rédaction/mise en page : Mme PAYET - Mme PEYRAMAURE

Impression SEDI équipement

Distribution gratuite par nos soins- Ne pas jeter sur la voie publique



INFOS PRATIQUES

Nous vous informons que vous pouvez, dès à présent, vous connecter sur le **site officiel de la commune** :
www.montils.fr

Vous pourrez y consulter les dernières actualités concernant les manifestations des associations, les comptes rendus du conseil municipal, des liens pour accéder au site de la CDA de Saintes ou de la région Nouvelle-Aquitaine...

Retrouvez « Le Montilien » sur le site de Montils ! Page Facebook « Maire de Montils ». Si vous êtes intéressés par le principe « moins de papier dans la boîte aux lettres », nous vous remercions de nous communiquer par mail : secretariat@montils.fr votre accord pour consulter « le Montilien » uniquement sur notre site et ne plus le recevoir sur support papier.

Vous pouvez nous contacter :

Téléphone : 05 46 96 42 38

Courriel : mairie@montils.fr.

HEURES D'OUVERTURE DE VOTRE MAIRIE

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9 h à 12 h 15

Jeudi : 14 h à 18 h

PERMANENCES DU MAIRE :

Sur Rendez-vous du lundi au samedi matin.

En cas d'urgence : Le Maire : Victor NGUEWOUA 06 65 35 76 12

1^{er} Adjoint : Maryse PAYET 06 84 33 95 84

2^{ème} Adjoint : Joël MAYE

3^{ème} Adjoint : Philippe ROUET 06 10 02 70 65

4^{ème} Adjoint : Claudine PEYRAMAURE 06 41 08 91 10

A partir du 1^{er} janvier 2021, une permanence week-end sera affichée en mairie mensuellement

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h,
le jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h30.

IMPORTANT : pour une bonne distribution de votre courrier, veuillez indiquer clairement votre nom et le numéro de votre habitation sur ou à proximité de votre boîte aux lettres.

NUMEROS UTILES :

SAMU : 15

ALLO Enfance Maltraitée : 119

CENTRE DE SECOURS : 18

Accueil sans Abri : 115

POLICE/GENDARMERIE : 17

Drogues Infos Services : 0 800 23 13 13

Centre hospitalier de Saintonge : 05 46 95 15 15

Sida Infos Services : 0 800 840 800

Don du Sang : 0 800 02 07 93

Pôle Emploi : 3949 & 3995

CAF : 0 899 23 18 30

CPAM : 0 899 23 32 93

SOS Violences conjugales : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544

Le Maire parle,

MONTILIENNES, MONTILIENS,

Le double scrutin départemental et régional qui s'est tenu les 20 et 27 juin 2021 a mobilisé beaucoup de monde. Je remercie de façon solennelle tous les volontaires, élus ou non, qui ont permis l'organisation et la bonne tenue de cet événement. Beaucoup d'entre vous ont appelé la mairie de façon spontanée pour se porter candidat à la tenue du bureau de vote. Votre aide fut précieuse. Merci

Vu la qualité de cette élection (double scrutin), vu le contexte sanitaire actuel, afin d'optimiser la protection de chacun, j'ai décidé de l'organiser à la salle de fêtes.

Une éclaircie sanitaire apparaît à l'horizon. Va-t-elle durer ? Nul ne peut le prédire mais nous espérons vraiment retrouver un semblant de vie normale dans les semaines et mois à venir.

Dans notre commune, beaucoup se font vacciner. Chacun a compris l'impératif et l'enjeu sanitaires qui en découlaient. Je voudrais rappeler, pour toutes fins utiles, que le vaccin n'empêche pas d'attraper la Covid19. **Le vaccin a cette excellente capacité de nous empêcher de développer les formes graves de la covid19 et donc de nous protéger d'une hospitalisation éventuelle et d'une réanimation.**

Notre commune est réputée pour sa qualité du vivre ensemble. Et vivre ensemble implique le respect de ses voisins. Je reçois régulièrement des habitants qui viennent se plaindre des tapages nocturnes réguliers, des déjections canines, des chiens errants, des insalubrités, des incivilités... Dans la grande majorité des cas, lorsque je rencontre les personnes mises en cause tout se passe très bien.

Et dans d'autre cas, je me vois dans l'obligation de prendre des arrêtés.

Je vous ai parlé dans « La lettre du Maire » d'avril 2021 des projets en cours. Vous avez constaté que certains ont commencé. Pour d'autres, nous attendons les subventions.

Suite à la séance d'initiation au secourisme organisée à l'école, beaucoup d'entre vous (parents et grands-parents) me demandent de l'organiser à l'échelle de la commune afin de sensibiliser nos enfants et les adultes sur les notions de premiers secours. J'ai bien noté cette demande et je réfléchirai avec le conseil municipal sur l'organisation.

La commission des jeunes a vu le jour le 29 mai 2021. Composée des jeunes de 11 à 20 ans de la commune, elle vous sera présentée le dimanche 29 août lors du pique-nique aux Guédards.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été.

Très humblement,

Le Maire,
Victor Alain NGUEWOUA



FLEURISSEMENT

La commission fleurissement s'est réunie en janvier. A l'ordre du jour :

Jardin du presbytère

- Réflexion sur l'aménagement du jardin où il a fallu abattre 4 tilleuls rongés intérieurement qui présentaient un danger pour les usagers (occupants du gîte, locataire..). Ils seront remplacés à l'automne par 3 tilleuls sur le pourtour du jardin et 1 mûrier platane qui apportera un ombrage naturel devant le gîte.
- Réflexion sur la construction d'un mur de séparation (entre le gîte et le logement locatif) qui aura moins de prise au vent que le brise-vue qui doit être remplacé régulièrement. Végétalisation au pied du mur des 2 côtés et création d'un abri à poubelles en prolongement.

Points d'Apport Volontaire (PAV)

- Réaménagement des points d'apport volontaires avec plate-forme plus grande permettant un nettoyage facilité de l'aire.

Le responsable de la CDA a pris en compte cette demande et s'est déplacé pour faire un état des lieux et envisager ce qu'il était possible de faire.

A la mairie et à Mérignac, l'aménagement actuel ne nécessite pas de modifications.

A Auvignac, les containers en bois reposeront sur une plate-forme en béton.

A Jarlac, les containers sont posés à même le sol et une plate-forme sera créée. Pour une meilleure intégration dans le village, ils devraient être remplacés par des containers en bois.

A la salle des fêtes, là aussi, création d'une plate-forme qui intégrera le container «Le Relais».

Une fois ces travaux réalisés, on pourra envisager une végétalisation autour des plateformes.

Mur du cimetière

La 2^e tranche de travaux de réfection du mur effectués par le SAS, étant terminée, la végétalisation va être revue à l'automne. Des nandinas, lavandes, pittosporum et graminées seront plantés sur toute la longueur du mur de façade, de chaque côté du grand portail qui a été repeint.

Noël 2021

Comme l'an passé, un sapin (type nordmann parce que plus fourni) sera installé sur la place de l'église. Pour sa décoration, il est prévu des guirlandes lumineuses et il sera proposé aux enfants de l'école d'y accrocher des objets de leur fabrication.

Une illumination sera installée au fronton de l'église.

Après état des stocks et des besoins, quelques modules lumineux compléteront ceux existants. Pour cette «féeerie de Noël», nous avons pu bénéficier, avec un fournisseur, de promotions allant de 30 à 80%...

Création d'un massif fleuri en bordure de route à Jarlac

Nos employés communaux, aidés d'un stagiaire, ont réalisé un massif près de l'abri bus.

Ce massif évoluera tout au long de l'année puisque des vivaces y ont été plantées dans un premier temps, des plantes fleuries courant mai et à l'automne des bulbes seront ajoutés pour une floraison printanière.

Un grand merci à toutes les habitants du bourg et des villages qui embellissent chaque année les bacs de fleurissement près de chez eux et participent à leur arrosage.

N'hésitez pas à apporter vos idées, vos suggestions pour les années futures..

Si vous avez des plantes à donner, nos employés communaux leur trouveront toujours une petite place...

Claudine PEYRAMAURE

FAUCHAGE RAISONNÉ

Habitués à un fauchage à date fixe, vous pourriez être surpris, cette année, par la hauteur de la végétation à certains endroits. Il ne s'agit pas d'un moindre entretien, mais d'un entretien différent, intégrant les objectifs du développement durable : le **fauchage tardif ou raisonné**. Nous avons décidé de préserver la biodiversité en pratiquant cette technique de fauchage qui favorise la nidification des oiseaux, la protection de la microfaune et la diversification de la flore.

Les espaces verts et les bords de routes constituent des "prairies naturelles" où les plantes sauvages ont la possibilité d'y grainer et de se reproduire, grâce à une pollinisation par les insectes. De nombreux animaux y trouvent nourriture, gîte et abri.

En appliquant le fauchage tardif sur notre commune, c'est non seulement le respect de l'environnement qui est en jeu, mais ce sont également des économies réalisées: un fauchage moins fréquent, c'est pour les employés communaux du temps de travail réaffecté à d'autres travaux ; moins d'usure de matériel, c'est moins de coût de maintenance et de réparations, moins d'achat de pièces détachées... Le fauchage tardif, c'est aussi des économies de carburant et moins de rejets de CO2 et de pollution.

Coup d'épée dans l'eau de la Seugne

Ils avaient tous deux points communs, ce dimanche après-midi d'avril !

Le Papa maçon et son épouse, le fiston maçon et sa secrétaire particulière, l'agriculteur, la spécialiste des zœufs, la fleuriste, la spécialiste des charentaises, l'infirmier, la terreur des écrans d'ordinateurs, accompagnés de choupinets et choupinettes : ils étaient tous assis dans des canoës, avec des sacs poubelles vides devant eux !



Le temps était idéal, et la détermination profonde.

Ils ont fait le « grand tour », qui normalement prend une heure mais il leur a fallu trois heures pour mener à bien leur objectif de nettoyage de la rivière sur ce secteur.

Ils sont allés jusqu'à Port Barraud, ont bifurqué sur la rivière principale, vers le moulin du Gua, sont descendus jusqu'à Chapitre, puis, de là, sont revenus vers Auvignac, leur point de départ.

Et ils ont ramassé de tout ! Il ne sera pas fait l'inventaire, cela n'a pas d'intérêt mais vous ne pouvez imaginer tous les détritus que l'on peut trouver sur notre belle rivière !

Plus de dix sacs pleins à l'arrivée !

Et l'identification d'objets trop gros pour être enlevés de leur frêle esquif, mais une équipe spécialisée est partie, sur leurs indications dès leur retour, pour intervenir avec du matériel lourd ...

Et tout a été porté en déchetterie dès le lendemain, les membres de l'équipe ayant une conception du travail bien fait et bien fini.

Parait qu'ils ont bien dormi, même si les courbatures étaient au rendez-vous le soir et le lendemain matin.

Belle initiative !! Bravo !

Parait que ça devrait se reproduire ...

Le reporter du Bas : Philippe ROUET

AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

20 ans d'animation Natura 2000 en Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran



Vallée de la Charente ©M.JANSANA/LPO - 2020

Le territoire de la moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran est intégré depuis près de 20 ans maintenant au sein du réseau Natura 2000, plus vaste réseau de zones protégées au monde. Engagée très tôt dans la démarche (1996), la moyenne vallée de la Charente a constitué un site pilote en France. Depuis les débuts, la démarche Natura 2000 est restée la même : elle est basée sur la concertation et la recherche collective de la préservation de la biodiversité et de l'environnement, dans un juste équilibre avec le maintien des activités économiques et sociales de nos territoires.

Comme lors de la désignation du site au sein du réseau Natura 2000, la richesse de la vallée réside dans ses inondations hivernales régulières et dans la mosaïque de milieux naturels diversifiés qui la composent : cours d'eau, zones humides, forêts, prairies, coteaux secs, etc. De nombreuses espèces continuent d'y trouver des milieux pour vivre et se reproduire : oiseaux, mais aussi mammifères, amphibiens, insectes,...

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Nous invitons tous les propriétaires souhaitant vendre, louer une maison, un terrain, à en informer la mairie qui est très souvent sollicitée.

Nous les invitons également à signaler tout changement de locataires.

FRELONS ASIATIQUES ET GUÊPES

Le secrétariat de la FREDON Charente-Maritime reçoit depuis plusieurs jours des appels de particuliers qui constatent la présence de FRELONS ASIATIQUES (Vespa Vélutina) et la découverte de nids en développement sur le périmètre de leur habitation (essentiellement au plafond des garages, sur les poutres des hangars, les cabanons de jardins et les caillebotis des piscines).

Face à cette recrudescence saisonnière, nos techniciens recommandent à tous la plus grande vigilance et surtout d'éviter tout contact direct avec ses insectes.

Le FRELON ASIATIQUE peut se montrer particulièrement agressif et ses piqûres peuvent s'avérer extrêmement dangereuses.

Aussi, notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et intervenir efficacement face à cette problématique.

Intervention pré-nids c'est à dire jusqu'à la taille d'un petit ballon de handball coût TTC 80 €

Nous n'intervenons pas sur les cheminées, sur les toitures ou à l'intérieur des greniers pour des raisons de sécurité.

Mail : fredon.charente-maritime@orange.fr

Tél fixe : 05 46 50 26 86

Les Techniciens de la FREDON Charente-Maritime

Entreprises spécialisées dans la détection et la destruction de nids de guêpes et frelons asiatiques.

- SERVICE ELEVAGE 17
13 Rue Newton 17442 AYTRE Téléphone : 05 46 34 86 24
- Simon LUCAZEAU
17610 CHANIERS
Téléphone : 06.75.65.32.91 ou 05.46.91.98.22
- AS3D Saintes
Téléphone : 06.11.21.42.22 ou 05.49.59.13.97
- Ets Thierry MARION,
17100 Saintes
Téléphone : 05.46.23.27.57 N° Azur 0 810 17 00 18

DIVAGATION D'ANIMAUX

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux (chiens, vaches, cochons et chevaux) qu'il est nécessaire d'attacher ou d'enfermer vos animaux de compagnie pour la sécurité de tous. **Pour cela vérifiez bien vos clôtures.**

Si vous trouvez un animal errant, vous pouvez contacter la **SPA de Saintes :**

Le Bois Rulaud, 22 Route des Gauthiers, 17100 Saintes

05 46 93 47 65 - Tous les jours de 14h à 18 h

Il existe aussi un service en ligne : PetAlert17 qui recense les avis de recherche d'animaux trouvés (Alerte Découverte) et perdus (Alerte Disparition) dans le département de la Charente-Maritime (17). En quelques clics, il est possible de publier un avis de recherche et de le diffuser largement et rapidement à travers les réseaux sociaux : www.pet-alert-17.fr ainsi que sur Facebook.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

Commune de MONTILS

ARRÊTÉ n°022/2021

Divagation et déjections canines

Le Maire de MONTILS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.211-11, L.211-22 et suivants ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;

Vu la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux ;

Vu le décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002 ;

Vu les dispositions du code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux,

CONSIDÉRANT que l'autorité municipale a constaté la présence sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public la présence de plus en plus fréquente de déjections canines ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

ARTICLE 2 : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation et de procéder au ramassage des déjections que l'animal abandonne sur ces lieux publics.

ARTICLE 3 : Les chiens, circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leurs propriétaires, ou identifiés pour tout autre procédé agréé.

ARTICLE 4 : Les propriétaires de chiens dangereux de première et de deuxième catégories doivent faire une déclaration en mairie et doivent s'assurer que leurs chiens soient toujours promenés et tenus en laisse par une personne majeure.

ARTICLE 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté annule et remplace celui du 17 novembre 2005.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de SAINTES et sera affichée aux lieux accoutumés.

À MONTILS, le 28 juin 2021,

Le Maire,

Victor Alain NGUEWOUA



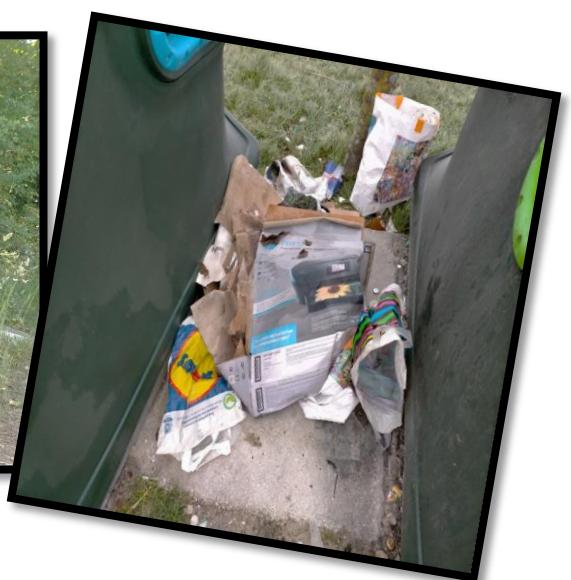
LISTES ÉLECTORALES



Lors des dernières élections il a été constaté un nombre important de retours de la propagande électorale par voie postale, suite au déménagement des électeurs.

Il est nécessaire lors de votre **changement d'adresse** (même sur la commune) de venir en mairie pour faire la **modification**, celle-ci ne se faisant pas automatiquement sur les listes électorales. De même, s'il y a une erreur d'orthographe dans vos noms, prénoms... Pensez-y pour les prochaines élections de 2022.

INCIVILITÉS SUR LA COMMUNE



Photos prises à MONTILS autour des points d'apport volontaire à la salle des fêtes, Mérignac et au cimetière.

Malheureusement, il est constaté que cela s'étend sur d'autres parties de la commune ainsi que des dépôts de sacs de Montiliens sur les communes voisines.

Restons respectueux de notre environnement en procédant comme il se doit : nos déchets triés dans nos propres containers noirs, en sac jaune pour les emballages, dans les points d'apport volontaire (verre et papier) et en déchetterie (déchets verts, encombrant...).

MERCI !



GESTION des DÉCHETS: des services renforcés pour les habitants

Communiqué de la CDA, service gestion des déchets

La communauté d'Agglomération de Saintes s'engage dans une démarche d'amélioration des services des déchets en proposant notamment la modernisation des déchetteries et le renforcement de la fréquence de ramassage des bacs durant la période estivale.

Les élus de la Communauté d'Agglomération travaillent actuellement au retour d'une collecte des ordures ménagères **une fois par semaine durant l'été, du 14 juin au 17 septembre 2021**, afin de répondre aux plaintes liées au stockage des bacs en pleine chaleur et aux nuisances engendrées.

Autre axe d'amélioration, la modernisation des déchetteries: les travaux engagés visent la mise aux normes des équipements, proposent de nouvelles possibilités de tri et des aménagements qui permettront de diminuer la durée d'attente des usagers.

Tous ces projets ont une seule ambition: améliorer le service rendu aux habitants.

C'est à la déchetterie Nord que débutent dès ce printemps les travaux les plus importants, avec la création d'une plate-forme dédiée aux déchets verts. Les autres sites feront l'objet de travaux de sécurisation.

De nouvelles filières de recyclage vont être proposées aux usagers. **Il sera ainsi possible de déposer l'amiante (sur RV uniquement et selon un calendrier défini) et le polystyrène.** Les palettes en bois seront laissées à disposition des usagers, selon le principe «donnez-prenez». Des «zones de gratuité» seront peu à peu déployées pour le dépôt et le retrait de produits immédiatement réutilisables.

L'état augmente les coûts et la fiscalité du traitement des déchets

Les déchets de notre territoire sont collectés par la Communauté d'Agglomération de Saintes et le traitement est délégué au syndicat mixte Cyclad. Cette année encore, la contribution à Cyclad augmente significativement.

Deux raisons expliquent cette hausse :

- l'évolution décidée par l'Etat de la taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passera de 16€ la tonne en 2018 à 65€ la tonne en 2025.
- Des coûts de traitement de plus en plus élevés suite à la raréfaction des débouchés pour la valorisation des déchets.

Face à ces augmentations imposées par l'Etat et le contexte international, la Communauté d'Agglomération de saintes est contrainte de faire évoluer le montant de la redevance.

Plus que jamais, le geste de tri et de réduction de la production de déchets est nécessaire.

Que finance la redevance des ordures ménagères?

Elle permet de financer l'ensemble des services liés aux déchets:

- La collecte des ordures ménagères et des emballages en porte-à-porte
- Le ramassage en points d'apport volontaire
- Le fonctionnement des déchetteries et le coût de traitement des déchets

Contact: Ecosite – 1 impasse des Perches – ZI Les Charriers 17100 SAINTES

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf mardi et jeudi pour le service redevance)

Tél: 05.46.98.07.19 / info@agglo-saintes

Information signalée par M. Le Maire de St Seurin aux habitants de Montils pour ne pas déposer leurs poubelles sur sa commune pour les raisons suivantes :

- Le tri n'est pas le même à Montils et à St Seurin
- Les conteneurs que nous avons mis en place sont pour 5 foyers et ils débordent lorsque qu'il y a plus de déposants
- Il y a souvent d'autres déchets qui concernent les déchetteries (fer à repasser, Objets en plastique, etc.)
- Chacun a son propre conteneur à Montils

ENSEMBLE POUR LA PROPRETE DE MONTILS



SAMEDI 26 SEPTEMBRE
8H30 – 11H30

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
secretariat@montils.fr / 05 46 96 42 38

RDV 8H30
à la SALLE DES FETES de Montils



Défi de l'objet insolite

**Kits de nettoyage fournis ;
Prévoir gourdes, pantalon,
chaussures fermées...**

**Verre de l'amitié offert
à l'issue de la manifestation**

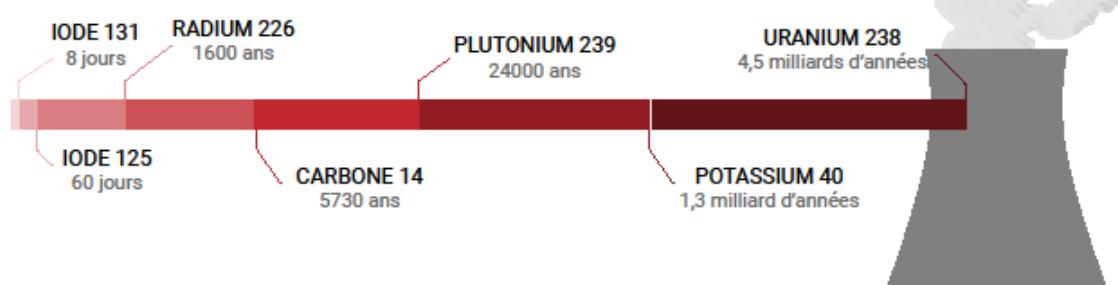
Les organisateurs déclinent toute responsabilité à l'égard des participants.
Nous nous réservons le droit d'annuler la manifestation selon les conditions sanitaires.

En collaboration avec
le mouvement
E.Leclerc

Ne pas jeter sur la voie publique – Imprimé par nos soins.



DÉCHETS NUCLÉAIRES



Les canons « effaroucheurs d'oiseaux »

L'agriculture génère des bruits, notamment pendant la saison des gros travaux (semis...) et c'est normal. Ces activités professionnelles agricoles relèvent de la **législation sur le bruit de voisinage et d'activités**. Cette loi du code de santé publique (articles R1336-6 à R 1336-9) énonce qu' « aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Et cela qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».



Les **canons effaroucheurs d'oiseaux** entrent dans cette législation lorsqu'ils sont mal réglés, que leur répétition est trop rapprochée et surtout qu'ils continuent de fonctionner la nuit.

L'atteinte à la tranquillité du voisinage est effective lorsque l'émergence globale du bruit, perçu par autrui depuis son habitation, est d'une intensité sonore supérieure à 25 décibels, à l'intérieur des habitations, fenêtres ouvertes ou fermées et à 30 décibels à l'extérieur.

Pour ne pas tomber sous le coup de la loi sur les nuisances sonores, le canon effaroucheur doit être éloigné de 250 à 300 mètres de distance des habitations et le canon dirigé en sens inverse de ces habitations.

Les utilisateurs sont sensés connaître la réglementation, ne peuvent déroger à la règle de base et en cas de non-respect s'exposent à une contravention.

Pour tout litige agricole voir en premier le propriétaire.



RappelConso : tous les rappels de produits sur un seul site



<https://rappel.conso.gouv.fr>

RappelConso est un nouveau site centralisant l'information sur les produits dangereux.

Mis en ligne depuis avril 2021, ce site officiel met à disposition des consommateurs de manière simple et lisible, la **liste des rappels de produits**.

Les professionnels ont quant à eux l'obligation d'y déclarer tous leurs produits ayant fait l'objet d'un rappel (articles 51 de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite «EGALIM» et 180 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi «PACTE»). Cette obligation est sanctionnée en cas de manquement et s'inscrit en complément des obligations existantes en matière de sécurité des consommateurs.

Ce site a pour objectif d'améliorer la gestion des alertes par les professionnels et de renforcer la confiance des consommateurs dans le processus de rappel des produits.

Les produits concernés sont les produits «grand public», alimentaires ou non alimentaires pouvant être achetés par un consommateur, hors médicaments et dispositifs médicaux qui eux sont déclarés à l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) dans le cadre de procédures existantes.

Les aliments pour animaux sont également concernés.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS



La Gendarmerie de la Charente-Maritime est aux côtés des seniors.

SENIORS

Vous êtes confinés chez vous et vous vous sentez isolés

PROCHES

Vous voulez signaler une situation particulière au sujet de l'un de vos aînés

▼ Faites-vous connaître auprès de la gendarmerie par mail en indiquant vos coordonnées et celles de vos proches si besoin à l'adresse suivante : ggd17+ots.covid@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Votre signalement sera pris en compte, un contact téléphonique sera réalisé et en cas de nécessité une patrouille sera engagée.

Pour toute question relative au COVID-19 : 0 800 130 000

Pompiers : 18

SAMU : 15

Conseils de prévention : N'ouvrez jamais directement la porte lorsqu'un visiteur se présente à votre porte. Regardez d'abord par le judas, ou la fenêtre. Exigez de voir sa carte professionnelle.

Que faire en cas de doute ? Ne laissez entrer personne. Si vous êtes seul(e) à la maison, faites semblant d'appeler quelqu'un qui serait présent à votre domicile et APPELEZ-NOUS immédiatement (faites le 17).

Vous pouvez également contacter votre brigade numérique pour des questions sur les autorisations de déplacement ou les mesures de confinement

www.contacterlagendarmerie.fr

Vous n'avez plus aucune nouvelle d'un proche et vous êtes inquiets ! **Appelez directement le 17**

ETAT CIVIL

Bienvenue à :

Martin MARTINAUD	le 2 janvier
Santana MAGALHAES	le 19 janvier
Sayven AUBERT RENVOYE	le 3 février
Louis CHEMIN	le 7 avril
Emilio GOHARD	le 15 mai



Ils nous ont quittés :

Robert MÉNARD	le 17 janvier
Solange MORIN	le 2 février
Réjane SERVAT	le 20 février
Charlotte FORTET	le 10 mai
Jacques PRESSAC	le 13 mai
Gérard BOUTILLON	le 3 juin



OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES MONTILIENS

ACTIVITE	COORDONNEES
ARTISANS/ENTREPRISES	
Maçonnerie couverture zinc terrassement	<p>SARL Vivien DUPUY 4 ZA Fief Picaud Tél. : 05.16.22.14.11 Tél. : 06.88.92.05.27 Email : vivien.dupuy@hotmail.fr</p>
Maçonnerie couverture terrassement	<p>SARL Gilles AUGUSTIN ZA Fief Picaud Tél. : 05.46.96.35.36 Fax : 05.46.96.14.55 Email : sarlaugustin17@gmail.com</p>
Électricité générale et industrielle	<p>SARL PATRICK CLAVIER Tél. : 06 33 68 74 01 Email : sarl.clavierpatrick@orange.fr</p>
Maçonnerie	<p>Thierry BOISSINOT 15 Chemin des Petites Granges Tél. : 05.46.96.32.09 Tél. : 06.84.12.16.57</p>
Maçonnerie, couverture, métallerie	<p>Sylvain PIAUD La Laiterie Tel : 06.82.76.62.80 Email : s.piaud17@gmail.com</p>
Maçonnerie/Terrassement	<p>SARL GOHARD Mathieu 29 rue de la Goubaisse Tél. : 06 62 71 55 83 Email : gohardmathieu@yahoo.com</p>
Chauffage-sanitaire-plomberie	<p>Stéphane ROGER 5 Rue du Vieux Puits Tél. : 06.30.84.24.82 Email : stephaneplomberie@gmail.com</p>
Carrelage/Mosaïque	<p>Frédéric PROUD 2 Rue du Commerce Tél. : 05.46.96.99.25 Email : frederic.proud@outlook.fr</p>
Mécanique agricole	<p>SARL Ets DAGNAUD Frédéric DUGUE et GUILLORY Patrick 17 Rue de la Sévigne Tél. : 05.46.96.61.51 www.dagnaud.fr</p>
Abattage, débardage, élagage, aménagement parcs et jardins, travaux mini pelle, travaux forestiers et agricoles	<p>Thierry GENET 1 Rue de la Sévigne Tél. : 06.64.79.31.76 Email : thierrygenet@gmail.com</p>
Poterie	<p>Stéphanie LAMBESEUR-GAILLARD 8 Rue des Roses Jarlac Tél. : 05.46.94.23.72 Email : tournonsautourdupot@orange.fr</p>

Animation, sonorisation	SONOPRO Elie ORCEL Tél. : 06.03.80.27.91 Email : elie.sonopro@gmail.com
Fabrication et commercialisation de tout produit de pâtisserie ou confiserie	SARL Sucre d'Orge et Caramel 22 Rue du Commerce Tél : 06.20.14.93.09
COMMERCAENTS	
Supérette	La COOP Michelle PIOCHAUD 2 Petit chemin des écoles Tél : 05.46.97.99.94 Email : mag884@coop-atlantique.fr
Boulangerie/ Pâtisserie (fermée le dimanche après-midi Et le lundi)	Les Gourmandises de Timéo 4 Petit Chemin des Ecoles Tél. : 05.46. Le Relais de MONTILS Françoise et Gilles ORSTEIN 2 Rue de la Gîte Tél. : 05.46.74.13.39 Email : relaisdemontils@sfr.fr
Restaurant	Ambiance Tif Coiffure Céline COLOMBAIN 19 Rue du Commerce Tél. :05.46.96.64.31/ 06.61.91.39.30 Email : celinecolombain80@gmail.com
COMMERCE ITINERANT	
Taxi (24h/24h) Taxis conventionnés pour les transports médicaux assis et toutes distances	SARL DILET TAXI Tél. 05.46.91.11.99/05.46.94.55.82 06.07.85.06.20/06.84.53.52.83 Email : sarldilettaxi@orange.fr
AUTRES	
Centre équestre	Ferme équestre du val de Seugne (A.C.T.E.S) Mme CONSTANT Amandine 18, Chemin des Petites Granges Tél : 05.16.22.44.76 Tél. : 06.27.75.14.75
Esthéticienne à domicile	PRECIGOUT Fanny Tél. : 06.70.57.36.01
Conseillères immobilières	MARCHEGAY Astrid/ IAD Tél. : 06 84 15 54 17
Coopérative agricole/Silo	FORESTIER Christelle/ SAFTI Tél. : 07 51 62 46 12
	Coopérative Charente Alliance Rue de croix Dandonneau Tél. :05 46 96 31 20
	Ets Soufflet Tél. silo : 05 46 96 47 36 Tél. bureau : 05 46 96 47 15
MEDICAL	
Infirmières libérales	Marie MONDON et Peggy GUILLOTEAU 25 Rue croix Dandonneau Z.A. BURAUD Tél : 06.36.49.48.91

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
acca.montils@orange.fr

M. CHOBLET Michel
6 Chemin du Clône
17800 ROUFFIAC Tél. 06 87 44 75 55

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
aperpi@gmail.com

M. Camille BARET
1 Petit Chemin des Ecoles
17800 MONTILS Tél. 06.24.92.52.51

L'AUTOMNE MONTILIEN (3^{ème} Age)
nicole.grenon@gmail.com

Mme GRENON Nicole
11A Chemin d'Averton
17800 MONTILS Tél. 05.46.96.37.50
06.81.86.70.44

COMITE JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
www.montils.com
cdf@montils.com

M. FORTET Nicolas Portable (06 31 02 16 21)
21 rue du Vieux Silo
17800 MONTILS Tél. 05 46 26 86 27
M. GENET - prêt du matériel
Tél. 06.64.79.31.76

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
gvmontils@gmail.com

Mme PAYET Maryse
34 Lotissement Le Moulin
17800 MONTILS Tél. 06 84 33 95 84

LA PETITE RAQUETTE EN FOLIE
(Tennis de Table)
mscl.roy@wanadoo.fr
marcel3017@hotmail.fr

M. ROY Michel
3 Impasse du Presbytère
17800 MONTILS Tél. 05 46 96 33 92

ENTENTE SPORTIVE. MONTILS PERIGNAC BOUGNEAU (Football)
agnes.brousse0911@orange.fr

M. MARTINEAU Cécilien
13 Rue du Port Bateau
17460 COLOMBIERS
Tél. 05 46 97 91 86 ou 06 12 58 76 41
(Mme Brousse Agnès Tél 06 06 96 61 72)

Les ATELIERS
geay.jean-paul@free.fr

Mme GEAY Ginette
3 Rue du Girondour
17800 MONTILS Tél. 05 46 96 22.27

Centre Equestre « A.C.T.E.S. »
Amandine.monge@wanadoo.fr

Mme CONSTANT Amandine
18 Chemin des Petites Granges
17800 MONTILS Tél. 05 16 22 44 76
06 27 75 14 75

Le Petit Patrimoine de Montils

M. FAVREAU Armand
14 Rue de la Gîte
17800 MONTILS Tél. 05 46 96 46 97

Association d'aide à domicile ADMR

28 rue du Commerce
17800 MONTILS Tél. 05 46 95 33 34

Associations dont le siège social est à PONS

LES PECHEURS DE LA SEUGNE

M. BERTRAND Franck
39 rue de Conis
17460 BERNEUIL Tél : 07.80.34.64.



2^{ème} FORUM DES ASSOCIATIONS DE MONTILS

*Salle des Fêtes
Samedi 4 septembre 2021
14h-17h*

**NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX À CETTE
MANIFESTATION**

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

La saison 2020/2021 a été une année bien particulière. Notre grand espoir est que la saison à venir soit une année de nouveau « ordinaire ». Que l'on puisse enfin se retrouver et retrouver par la même occasion notre forme et notre envie d'une meilleure santé en bougeant notre corps et de ce fait, soigner notre esprit qui ont grand besoin l'un et l'autre, de convivialité, d'énergie.



Nous vous informerons par tous les moyens en notre possession de la reprise des cours que nous espérons dès la fin du mois de septembre 2021.

Venez nombreux vous joindre à nous. Nous avons hâte !!!!

En attendant ce moment tant espéré, nous vous souhaitons de passer un très bel été.

HORAIRES DES COURS :

CONTACT : Maryse PAYET – 06 84 33 95 84

Lundi de 9 h à 10 h / Mercredi de 19 h à 20 h

***SPORTIVEMENT VÔTRE !
LE BUREAU***

L'AUTOMNE MONTILIEN

Bonjour à toutes et à tous,
Je vais ouvrir cette page avec une pensée pour Charlotte qui nous a quittés bien doucement. Maintenant que la crise sanitaire va nous le permettre, nous envisageons de reprendre prochainement nos jeudis jeux et pourquoi pas dès septembre des activités plus festives.
À très bientôt !

Jacqueline PEROLLE
Pour la Présidente

Conception.Com



Bonjour à tous,

Il y a 17 ans en 2004... Conception.Com voyait le jour !

De nombreuses personnes sont passées. Et de nombreux animateurs sont venus...

Nicolas, Yves, Ginette, Charles, Adrien, Alain, Nathalie, Joël, Michel... et j'en oublie peut-être.

Conception.com avait déjà du mal ces dernières années à retrouver un nouveau souffle et la crise sanitaire n'aura pas aidé. Après discussion avec les membres du bureau, il a été pris la décision de dissoudre notre association.

J'espère qu'elle aura tout de même apporté quelque chose aux membres qui sont venus partager cette aventure avec nous.



Prenez soins de vous !

Le Président, Stéphane Roger

LES ATELIERS DE TRAVAUX MANUELS DE MONTILS



Les *Atelières* toujours au top !

Malgré la Covid, nous avons pu continuer à nous rencontrer le mardi après-midi, dans le plus strict respect des règles de distanciation et sanitaires, évidemment !

Nous avons beaucoup tricoté, notamment pour les Restos du Cœur, tant en layette qu'en tailles "enfant", voire "Ado-Adulte".

Sans la perspective d'une exposition de nos travaux, nous avons néanmoins coupé, cousu, collé pour nos proches. Mais nous sommes optimistes : au printemps prochain, nous pourrons renouer avec cette belle journée d'échange avec d'autres associations !

Si vous le souhaitez, vous pouvez bien évidemment nous rejoindre ; nous serons toujours ravies de vous accueillir, voire de découvrir de nouvelles techniques. Vous pouvez vous renseigner auprès de

- Ginette GEAY : 06 30 86 81 15
- Anne-Marie MANGÉ : 06 22 98 28 89

La secrétaire : Anne-Marie MANGÉ



LITTLE STARS !



CET ETE... on reprend ?

Des séances pourront avoir lieu entre le 19 juillet et le 6 aout, essentiellement basées sur des jeux de société et des jeux de plein-air.

Cela va dépendre du nombre d'intéressé es.

Des créneaux spécifiques aux tranches d'âge pourront être proposés : primaire / collège / lycée.

Si vous avez des préférences question jour, horaires : faites-le moi savoir !

CONTACT

L'adresse mél du club est **littlestarsmontils@gmail.com**, à utiliser en premier choix pour tout contact.

Vous pouvez nous découvrir sur notre page **FB** et suivre notre activité sur le site de la mairie de Montils, sur sa page FB, **et** sur notre **COMPTE INSTAGRAM** !!!!

STAY SAFE, ACT REPONSIBLY, TAKE CARE
Aurélie



Little Stars !

propose des ateliers bricolage gratuits en français
pour les 6 – 11 ans

Cabanes à insectes



**Mercredi 21 juillet /
Mercredi 4 aout
10h-12h**

RV à la mairie

**Inscription OBLIGATOIRE avant le 16
juillet pour la 1ère session /
avant le 30 juillet pour la 2ème session**

à retourner à Aurélie, 20 rue du château
ou à envoyer par mél littlestarsmontils@gmail.com

**Attestation d'assurance extra-scolaire OBLIGATOIRE.
Prévoir gourdes, casquettes, et crème solaire.**

Le Petit Patrimoine de Montils

Un suicide à Montils il y a 194 ans

Cet article, un peu morbide, peu faire penser que tout en cette vie n'est que peine et désespoir. Non. Il faut cependant se pencher sur le contexte de l'époque. Nous sommes avant la Révolution sous un régime royaliste, où la religion catholique, est religion d'Etat, depuis la révocation de l'Edit de Nantes sous Louis XIV. Dans les archives que nous consultons (les registres paroissiaux), les actes de décès ne concernent que les chrétiens, baptisés, et sont muets sur ce genre de décès.

La religion n'admet pas ce sacrifice suprême, c'est à dire le suicide.

Il y a déjà à cette époque de grandes souffrances, physiques, morales, détresses et pauvreté. Peu d'aide aux indigents, le vieux devient encombrant, perclus de souffrances il quitte ce monde avec cette volonté d'en finir. Les statistiques que l'on dispose concernant les registres antérieurs à 1789 sont muettes. L'état civil et les registres des délibérations de la commune de Montils sont beaucoup plus bavards sur ces faits divers après la Révolution.

Je vous propose ici dans le Montilien, un cas de départ vers l'au-delà d'une Montilienne qui termine sa vie dans un puits.

Il n'y a pas à Montils de cours d'eau, mais à Auvignac, Mérignac, Jarlac, Averton, ce sont soit la Seugne ou la Charente qui accueillent ces désespérés. En somme le choix se résume à l'opportunité de l'outil disponible, rivière, puits, et parfois la poutre du grenier... (Ad vitam aeternam) " Pour jamais, pour toujours ".

Le puits Neuf ? Il existe dans Montils une rue portant nom du Vieux Puits, où se trouve effectivement un puisage. Nous situons ce sinistre avec quasi-certitude rue du Château. Les indices sont probants puisque les témoins nommés sont riverains d'un puits commun sur le domaine communal (voir dans le texte du PV). NB : Ce puits est discret, il mériterait d'être mis en valeur...Petit patrimoine peut être en voie de disparition ?

A. Favreau

Procès-verbal

L'an mil huit cent vingt sept, et le sept septembre à quatre heures du matin s'est présenté devant nous Maire de la Commune de Montils Jean Charruot cultivateur demeurant à Montils, lequel nous a déclaré qu'il y a environ une demi heure il a été averti par Pierre Météraud cultivateur âgé de 29 ans demeurant à Montils que Jeanne Martin âgée de 70 ans, épouse de lui Charruot venait de ce précipitée dans un puits dit le Puits Neuf au bourg de Montils et que l'on venait de la retirer morte. Sur cette déclaration nous nous sommes transportés au lieu où est le dit puits, où estant il nous a été représenté le cadavre de la dite Martin, alors et pour nous conformer aux dispositions de l'article 81 et 82 du Code Civile, nous avons requis ainsi que le dit Charruot le transport de Mr Theodore Antoine Bourquin âgé de 29 ans chirurgien demeurant à Pérignac, pour qu'il ait à examiner le cadavre de l'épouse Charruot et en constaté l'état, le dit sieur Bourquin ayant obtenu à ces réquisitions nous a rapporté que le cadavre dont s'agit qu'il ne présentait aucun coups, meurtrissures ni indice d'actes visibles (?) exercés sur le corps de cette femme et que tout annonce c'est qu'elle était morte par submersion conséquemment asphyxiée par l'eau.

Et avant l'arrivée du dit sieur Bourquin nous Maire ayant interrogé le dit Météraud sur ce qu'il savait concernant l'évènement dont s'agit, il nous a déclaré que ce jourd'hui estant sorti de chez lui et passant près du dit puits sur les trois heures et demi environ il avait aperçu la tête d'une femme qui paraissait hors la margelle du Puits Neuf, que s'en estant approché il avait remarqué que cette femme qui depuis a été reconnue pour l'épouse du dit Charruot se tenait suspendue au bois où était adaptée la poulie et qu'à l'instant où il arrivait à elle pour la saisir, elle s'était laissé tomber dans le dit puits, qu'alors il avait crié au secours et que le dit Charruot un des plus proches voisins et à la porte duquel il s'était transporté de suite présumant que ce pourrait être son épouse en raison de l'état de démentie qu'elle manifestait depuis quelques temps, s'étant aperçu qu'en effet son épouse était hors de son lit et de la maison envoia de suite chercher le nommé Pierre Brung âgé de 57 ans Piqueur de puits demeurant à Montils pour retirer le corps de celle qui venait de se précipiter dans le puits et que le dit Brung ayant descendu dans ce puits en avait retiré sans vie le corps de la dite Jeanne Martin qui tout au plus y était demeurée un quart d'heure.

Et sur les déclarations que nous firent les susnommés que depuis quelques temps la défunte avait manifesté des symptômes de démentie dans lesquelles elle paraissait craindre (?) la ruine de sa maison et la misère, nous nous enquîmes de ces circonstances auprès de ses plus proches voisins qui nous confirmèrent la dite déclaration.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit et raison et une

copie d'y celui être envoyée à Mr le Procureur du Roi (?) de l'arrondissement. Clos les jours mois et ans susdit à dix heures du matin et on les dits Charruot , Brung et Bourquin signés avec nous ce que le dit Méteraud à dit ne savoir faire de ce interpeller.

Nous avons respecté au mot à mot l'original du PV.

Sources : les archives anciennes de la commune d'après la Révolution.



Rue du Château, se cache dans le
lierre le puits cité dans le texte.
(Photo : A. Favreau)

ÉCOLE DE MONTILS : Une fin d'année dynamique

La classe de CE2 a bénéficié mardi 18 mai de l'intervention de Monsieur NGUEWOUA afin de se familiariser avec les gestes de premiers secours.

Dans la bonne humeur, ils ont dans un premier temps appris à réagir lorsqu'une personne se trouve en difficultés. Une fois le rappel des numéros d'urgence fait, ils ont simulé des appels. Puis, ils ont, à l'aide d'un mannequin, appris la position latérale de sécurité. Par binômes, ils ont pu se trouver en position de victime ou de secours. Une intervention à renouveler chaque année.



Au cours du mois de juin, les CE2 vont découvrir le canoë-kayak sur la base nautique de Saintes. Pendant quatre après-midi, ils vont découvrir les joies de ce sport nautique.

Les CP ainsi que les maternelles vont eux aussi pouvoir faire de nouvelles découvertes avec une journée aux ânes de La Rêverie. Une découverte des ânes avec une approche respectueuse de l'animal, suivi d'une promenade sensorielle autour des insectes.

De jolis projets qui permettront de ponctuer une année si particulière.

Mme AUDOUIN la directrice



REPAS CHAMPÊTRE

(Offert aux Montiliens, payant pour les personnes extérieures)
ORGANISÉ AVEC LA PARTICIPATION DU COMITÉ DES FÊTES

**SAMEDI 24 JUILLET 2021
À PARTIR DE 19 H**



Sur la place de l'église de MONTILS

Inscription obligatoire

au secrétariat de la Mairie :

05 46 96 42 38

avant le 18 Juillet 2021

Afin de limiter les déchets, nous vous demandons d'apporter vos verres et couverts

☀ « Pique-nique Montilien »

Afin de créer un moment de convivialité et d'échanges, la Commune propose d'organiser, avec l'appui du Comité des fêtes, un « pique-nique tiré du panier » entre Montiliens.

Des planches, des tables et bancs seront mis à disposition.

Rendez-vous
le DIMANCHE 29 AOÛT 2021
à partir de 11h30
aux Guédards.

La municipalité offrira l'apéritif.

Merci de nous contacter au secrétariat de la mairie : 05 46 96 42 38 pour nous indiquer le nombre de personnes présentes afin de prévoir au mieux le verre de l'amitié.

